

Question du groupe des Verts

Signalisation routière : quels droits pour les cyclistes ?

Depuis plusieurs années, le vélo gagne en importance dans les déplacements de la population Suisse. La crise dont nous sortons petit à petit a contribué à accélérer ce phénomène. Au niveau de la Commune, notre Conseil a déjà évoqué à plusieurs reprises le sujet de la mobilité douce et du vélo en particulier.

Hors, nous constatons qu'il existe encore des chemins qui se prêtent sans problème à la pratique du vélo, mais qui restent interdits à toute circulation : c'est par exemple le cas du chemin agricole entre Malvilliers et les Geneveys-sur-Coffrane. C'est aussi le cas des chemins entre Chézard-St-Martin et la Rincieure.

Y a-t-il une raison à ce que plusieurs chemins sis sur le territoire communal soient interdits à la circulation des cyclistes ? Si non, le Conseil Communal peut-il entreprendre les démarches nécessaires afin que la signalisation soit adaptée ?

Pour le groupe des Verts, Romain Douard